13-6-68 798800

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)
5, Place Paul Jamot - 51-REIMS - Tél. 47.22.87

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

SUPPLEMENT N° 3 au BULLETIN n° 92 de MAI 1968 — 25 MAI 1968

(communiqué de presse)

VIGNE

Mildiou de la vigne - Les premières taches ont été observées le 23 mai. En conséquence, un traitement doit être appliqué sur l'ensemble du vignoble.

ARBRES FRUITIERS

Monilia des arbres à noyau : Ce champignon est abondant dans certains vergers. Outre les traitement fongicides réalisés afin de protéger la récolte, il est nécessaire de couper les brindilles atteintes et de les brûler.

Tavelures des pommiers et poiriers : Le traitement préconisé pour le 20 mai voit sont efficacité diminuer à la suite de la pluie de longue durée tombée le 22 mai. Assurer une nouvelle protection des arbres avant la fin du mois.

SUPPLEMENT N° 4 au BULLETIN N° 92 de MAI 1968 (communiqué de presse du 30 Mai 1968)

Pégomyie de la betterave : Les pontes se sont intensifiées depuis quelques jours et les éclosions sont parfois nombreuses.

Surveiller attentivement les cultures, l'importance de la contamination étant très variable d'une pièce à l'autre. Intervenir sur les jeunes larves avant que leurs mines soient dommageables, les betteraves déjà "peu poussantes" ne devant pas avoir leur végétation entravée.

Méligèthes sur colza de printemps - Les concentrations s'intensifient sur les colzas encore loin de la floraison.

Il importe d'être vigilant et d'intervenir dès les premiers dommages. En effet, le colza de printemps, ayant une évolution plus rapide que le colza d'hiver, n'a pas la possibilité de compenser la destruction de boutons par l'émission de nouveaux organes floraux.

AVERTISSEMENT

Mildiou de la pomme de terre

Dans les situations très favorables à la maladie, il est conseillé de réaliser une première protection des variétés sensibles avant le 5 juin.

Nota - Les évènements ne nous ont pas permis de diffuser normalement ces avis. Néanmoins ils ont été publiés sous cette même forme par le journal l'Union les 27 mai et 4 juin.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

LES TORDEUSES DES POIS

Les tordeuses des pois sont connues de tous par leurs chenilles que l'on remarque dans les gousses au moment de la récolte des pois frais.

Jusqu'à l'an dernier les cultures de pois de plein champ destinés à la casserie, à l'alimentation animale ou à la semence, relativement récentes en Champagne, n'étaient pas affectées par ces parasites.

En 1967 des dommages parfois sérieux ont été constatés dans des secteurs où les cultures de pois étaient le plus anciennement implantées.

Afin d'éviter l'extension des ravages au cours de la présente campagne, il est souhaitable d'envisager la lutte contre ces parasites.

La lutte contre les tordeuses du pois vise essentiellement à la destruction des jeunes larves depuis l'éclosion des oeufs jusqu'à leur pénétration dans les gousses.

Compte-tenu de la formation échelonnée des gousses et de l'accroissement relativement rapide de celles-ci un traitement, même effectué avec un produit persistant, ne conserve son efficacité que pendant une dizaine de jours (dans la mesure où il n'est pas "lavé" par de fortes précipitations). Il apparait donc que trois interventions soient nécessaires pour assurer une protection valable des pois cultivés pour la récolte "en sec". La première, réalisée après la période de pleine floraison, soit une dizaine de jours après formation des premières gousses, doit être suivie des deux autres traitements espacés de 10 jours.

Il semble que les chenilles de tordeuses soient justiciables des produits habituellement mis en oeuvre contre le carpocapse des pommes et des poires et pour le cas présent utilisables sur cultures légumières. Dans les régions où la lutte est habituellement menée Azinphos et Carbaryl sont particulièrement utilisés. Les doses étant respectivement de l'ordre de 450 et 800 g. de matière active à l'hectare.

Les interventions devant être effectuées sur plantes déjà bien développées le passage réitéré des appareils de pulvérisation endommage sensiblement la récolte. Des interlignes plus larges, ménagés pour le déplacement de ce matériel ne constituent pas une amélioration car les pois arrivent à garnir ces passages.

Outre les moyens aériens, l'emploi d'appareils terrestres à volume réduit (appelés plus communément "canons") peut être envisagé. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que ce dernier procédé ne permet généralement pas une répartition très homogène des produits mis en oeuvre, il est donc utile d'augmenter très sensiblement les doses recommandées.

Le pois étant une plante butinée par les abeilles le premier traitement doit intervenir après la période de pleine floraison alors que les cultures sont moins fréquentées par ces insectes. Une application trop hâtive ne se justifierait d'ailleurs pas.